

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): A combien s'élevaient les dépenses il y a deux ans?

L'hon. M. McCANN: Je n'ai que les chiffres de l'année précédente.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Cette année, les dépenses ont-elles haussé plus qu'à l'ordinaire?

L'hon. M. McCANN: Non. L'augmentation a été assez graduelle depuis les quatre ou cinq dernières années de guerre.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je n'ai que l'observation suivante à faire. Cette augmentation de dépenses représente une augmentation considérable de personnel. La nécessité d'une telle dépense n'est un mystère pour aucun d'entre nous. Mais je fais remarquer la chose en regard de ce qu'a dit le ministre des Finances au mois d'octobre dernier, savoir qu'on ne se proposait pas encore de faire un examen complet de notre mode de perception de l'impôt sur le revenu, qu'il n'était pas encore opportun de le faire. J'estime qu'il se trompait alors et j'estime qu'il se trompe davantage maintenant s'il diffère encore plus longtemps l'examen en question, car chaque fois que nous augmentons le personnel dans une mesure appréciable, c'est inévitable sans aucun doute, les choses se fixent davantage et il devient plus difficile d'effectuer un changement. On emploie plus de gens à faire des choses qu'il faut changer si on adopte un nouveau système. Je dis en toute sincérité aux deux ministres intéressés que chaque mois de délai rend la situation plus difficile et non pas plus facile. Il ne faut pas retarder plus longtemps. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit il y a deux mois, surtout parce que le sous-ministre est ici. J'ai fait alors des énoncés catégoriques et ils ont été pleinement acceptés par tout le pays. La plupart des gens se plaignent de ce qu'ils ont l'habitude de se plaindre à l'égard de l'impôt sur le revenu, à part le montant d'impôt qu'ils paient et je prétends en toute sincérité qu'il ne faut pas retarder cet examen de la question plus longtemps, car de mois en mois il devient plus difficile de changer le système. Il faut entreprendre immédiatement une enquête complète et intégrale.

M. MacNICOL: Les détails fournis à la page 146 montrent que le personnel des bureaux de district a augmenté de 1,168 et que le personnel de la Division principale de l'impôt a augmenté considérablement. Il fallait sans doute s'attendre à la chose. Les mêmes détails établissent aussi que les dépenses pour

[L'hon. M. McCann.]

l'aide temporaire ont augmenté de \$1,029,000. Est-ce là de l'aide temporaire qui n'est pas susceptible de devenir permanente?

L'hon. M. McCANN: L'augmentation des dépenses est attribuable à l'accroissement de la somme de travail. Durant les années de guerre, le ministère n'engageait les employés qu'à titre temporaire. Je crois que l'augmentation du nombre des temporaires est un peu plus considérable que l'augmentation du nombre des fonctionnaires permanents. Mais cela est entièrement attribuable à l'accroissement de la somme de travail et au fait que ces employés n'ont pas été versés dans les cadres du service permanent durant les années de guerre.

M. MacNICOL: Je comprends parfaitement cela. Comment s'explique l'augmentation de 1,168 du chiffre du personnel permanent?

L'hon. M. McCANN: Cela découle de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement pour tous les ministères, savoir donner de l'emploi aux hommes et aux femmes qui ont fait du service militaire.

(Le crédit est adopté.)

Généralités:

228. Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte, \$15,000.

M. McKAY: Ce montant de \$15,000 se rapporte apparemment à des enquêtes secrètes en matière de douane, d'accise et d'impôt sur le revenu. Est-ce là un service distinct maintenu par le ministère de la Justice, ou bien ces travaux entrent-ils dans les attributions de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada? Les résultats obtenus ont-ils justifié cette dépense?

L'hon. M. McCANN: Ce poste vise certaines enquêtes portant sur la douane, l'accise et l'impôt sur le revenu. Certaines gens doivent toucher une redevance pour la part qu'ils prennent à ces enquêtes. Les paiements sont effectués sur l'approbation du sous-ministre dans toute division où l'enquête a lieu.

M. McKAY: Est-ce là un service distinct, ou bien relève-t-il de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada?

L'hon. M. McCANN: Bien que la Gendarmerie accomplisse du travail pour le compte de la division de la douane et de l'accise, les paiements dont il s'agit ici sont faits à des dénonciateurs occasionnels.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

532. Administration—Somme additionnelle requise, \$40,480.